

SECTION DE LA MOSELLE

Metz, le 28/01/2014

Compte-rendu du Comité Technique local du 27 janvier 2014**Ce qu'un CTL fait, un autre CTL peut le défaire !!!**

En liminaire à l'ordre du jour de ce Comité technique local, FO a rappelé que ce CTL faisait suite à la deuxième convocation du CTL « emplois » du 16 janvier 2014 au cours duquel la direction a acté la suppression de 32 emplois en Moselle, dont 24 transférés au Centre des services bancaires (CSB), les organisations syndicales ayant présenté une motion commune et voté unanimement contre ces suppressions d'emplois.

FO a également interpellé la direction au sujet de l'indemnité de résidence des communes minières dont le versement a été interrompu à compter du 01/07/2013 pour les agents concernés de la DRFIP 57 et se traduisant de facto par une perte de pouvoir d'achat supplémentaire.

Lors du déplacement de M Moscovici, dans le département le 21 octobre 2013, le chef de cabinet avait répondu à FO DRFIP 57 que cette indemnité compensatoire interviendrait avant le 31/12/2013. Le directeur du cabinet de Mme Lebranchu, en visite à Metz le 23 janvier 2014 pour adresser ses vœux aux fonctionnaires, a affirmé qu'une indemnité compensatoire sera mise en place courant février ou mars 2014. La DRFIP 57 n'a aucune information complémentaire à apporter et a précisé que le versement de cette indemnité est subordonné au respect du cadre réglementaire.
A suivre ...

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES SERVICES DE METZ

Par nécessité d'organisation et souci de lisibilité (dixit la direction), l'évolution des horaires des SIP de la rue des Clercs (se reporter au CTL du 9 décembre 2013) a conduit cette dernière à examiner également les horaires des SIE situés dans le même bâtiment, mais également ceux des services installés à la cité administrative, SIP, SIE et Trésorerie Metz Amendes. C'est pourquoi, les responsables des services de la rue des Clercs et ceux de la Cité administrative recevant du public ont été consultés sur les deux options permettant de porter la pause méridienne à 1H 30 (de 12 H à 13H30) et de garantir l'ouverture au public 6H00 par jour :

Option 1 : ouverture à 8H30 et fermeture à 16H00

Option 2 : ouverture à 8H45 et fermeture à 16H15.

FO a rappelé que la modification des horaires d'ouverture des SIP de la rue des Clercs obtenue le 9 décembre (allongement de la pause méridienne de 15 minutes) faisait suite à une action forte menée par les agents du SIP de Metz Nord et des 2 autres SIP, avec envahissement de CTL et CHS CT traduisant le malaise des agents face au manque criant de personnel affecté à l'accueil. FO s'était fermement opposé à une modification de l'heure de fermeture au-delà de 16 heures.

FO a dénoncé le fait que l'horaire existant (8H45-12H et 13H15-16H) ne soit pas retenu comme une option, ce qui aurait permis d'élargir le débat en présentant une proposition ne touchant pas à la borne soit inférieure soit supérieure des plages horaires. De même, FO a interrogé la direction sur les consignes données en matière de consultation car dans certains services il n'y a pas eu de consultation alors que dans d'autres services, seuls quelques agents ont été consultés et ce d'autant plus que la période de consultation (fin d'année) n'était pas optimale pour recueillir le maximum d'avis ainsi que des échanges sur un sujet aussi important que les horaires en matière de conditions de travail. Enfin, FO a fait remarquer que les propositions avancées par le SIE de Metz Est et par la Trésorerie de Metz Amendes (dont les horaires ont été modifiés lors du CTL du 3 décembre 2012) n'ont pas été retenues, alors que le public de ce dernier service est très différent des autres. Ces 2 services se voient donc contraints de respecter les horaires définis dans l'option 1 (ouverture à 8H30 et fermeture à 16H00 avec une pause méridienne de 1H 30 soit 12H-13H30), retenue par la direction au motif qu'il s'agit de l'option ayant obtenu le plus d'avis favorable. FO a souligné que la direction pourrait évoluer sur le respect du dogme d'une amplitude journalière de 6H par jour et ne pas changer la borne du matin à 8H45 pour ne faire que 5H 45 par jour (8H45-12H et 13H30-16H).

Le DRFIP a précisé que ce qu'un CTL fait, un autre CTL peut le défaire !

C'est donc au nom d'une harmonisation des horaires d'ouverture sur le site de Metz, de l'homogénéité et de la lisibilité pour le public que la proposition retenue par la direction pour tous les services de Metz ouverts au public (y compris la Trésorerie Metz municipale et la Trésorerie hospitalière de Metz-Thionville à l'exception du site Rue de Curel... Comprendra qui pourra !) est la suivante : de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H00.

Dès lors, FO a voté contre.

Remarque : ces nouveaux horaires qui seront mis en place à compter du 01/03/2014 ne concernent pas les horaires spécifiques d'ouverture au public pendant la campagne d'impôt sur le revenu.

<p align="center">Création d'un centre de services bancaires pour l'activité de préposé de la Caisse des dépôts et consignations en Moselle</p>
--

FO a rappelé qu'il s'agissait d'une réforme de plus et que les 24 emplois créés pour faire fonctionner ce service sont prélevés sur les autres services.

La Moselle fait partie du déploiement 2014 après un bilan 2013 de Rouen et Versailles sites expérimentateurs, forcément positif, pour celui qui en doutait encore !

Après la présentation très succincte faite par l'administration sur l'implantation du CSB de la CDC en Moselle, FO-DGFIP a fait remarquer les points suivants :

- si on peut se réjouir pour la Moselle de l'implantation d'une telle structure, il n'en demeure pas moins qu'il ne s'agit pas de création pure d'emplois mais au contraire de suppression d'emplois camouflée dans les autres départements.
- Où est la cohérence et la lisibilité d'une réforme avec un périmètre géographique en 5 zones qui regroupe à Metz 3 régions(Lorraine, Alsace, Franche-Comté) ?
- on peut souligner l'incohérence du planning souhaité par la CDC et la DGFIP au niveau national qui ont décidé de former le personnel des services CDC au nouveau logiciel bancaire « Saturne » alors même que la plupart d'entre eux ne rejoindront pas les CSB
- en Moselle, comment vont être pourvus les emplois de B et C ? sur quel service de la Direction vont être trouvés ces emplois ? Quelles garanties d'affectation pour les agents dans le service actuel CDC?
- les locaux ne sont toujours pas connus à ce jour et les agents actuellement dans le service n'ont pas du tout été interrogés sur le choix et sur leurs attentes.
- la nomination du chef du CSB n'est toujours pas connue à ce jour.

La réponse de la Direction à toutes ces questions fut à la hauteur de la présentation qui en avait été faite... très floue... la Direction Générale n'a encore rien décidé et par conséquent, aucune nouvelle information à ce jour ... tout ça pour ça !

MISE EN PLACE DE LA MISSION RISQUES ET AUDIT EN MOSELLE

La DRFIP 57 a informé les organisations syndicales de l'évolution du dispositif national des deux missions « Maîtrise des risques » et « Audit » en une nouvelle entité dénommée « Mission Risques et Audit » déclinée au niveau départemental en une mission départementale « Risques et Audit » (MDRA) dont le pilotage unifié est confié à M Xavier PETIT. Cette mission directement rattachée au DRFIP 57 intègre également la Cellule Qualité comptable (CQC).

Cette nouvelle organisation doit permettre d'appréhender de manière cohérente et dynamique l'ensemble de la chaîne du risque à la DGFIP. Cela laisse supposer qu'il n'en était rien auparavant.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Renfort au SIE de METZ-EST** : le projet de regroupement des quitus rue des Clercs étant à nouveau reporté, FO a réitéré sa demande d'un renfort en EDRA au SIE de Metz-Est qui gère les timbres pour l'ensemble des 4 SIE de Metz, la gestion des timbres étant évaluée à 0,5 agent par an. L'étude sur la centralisation des quitus sur un ou deux SIE de la rue des Clercs est toujours en cours.
Etude ou " serpent de mer de la DRFIP 57 ?"
- 2) **Taille des écrans** : FO a dénoncé la taille des écrans dans les SIP qui utilisent régulièrement Iliad. La direction a répondu qu'elle était limitée par des moyens budgétaires. Toutefois, "une lueur" dans ce brouillard ? Elle envisage de remplacer les écrans par des 22 " et de récupérer les écrans 17" pour les affecter dans les trésoreries pour PESV2. Les agents des SIP qui gèrent les 2 applications GESPA (gestion des particuliers) et Iliad auront également 2 écrans. La foire au troc a commencé!
- 3) **Déploiement des 223 postes informatiques** : à ce jour 135 unités ont été installées dans les services. La direction a décidé d'affecter cette dotation au renouvellement des postes antérieurs à 2008. Il est prévu d'équiper le SIP-SIE de Thionville fin février 2014.
- 4) **Note sur l'abaissement du plafond des paiements en espèces à 300 €** : La loi de Finances rectificative pour 2013 a abaissé ce plafond de 3000 € à 300€, pour les créances recouvrées par les comptables publics.
FO a dénoncé cette mesure qui est mise en place alors même que nombre de ménages sont interdits bancaires et que le respect de ce texte modifié (article 1680 du CGI) conduit à une aberration en ce sens que le comptable public qui a engagé des actions en recouvrement refusera le paiement des créances en espèces si le paiement est supérieur à 300€.
Comme le dit le proverbe "les conseillers ne sont pas les payeurs !"